

COMMUNE DE CASTELNAU-MONTRATIER
(Lot)

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2016

L'an deux mil seize, le douze octobre, à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier
Dûment convoqué le 05 octobre, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Présents : M.M. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Isabelle ESPITALIER, Solange BILBAULT, Yves LAGARDE, Claudine BOISSEL, Pascal RESSIGEAC, Vincent PECHMAGRÉ, Agnès VINCENT, Gilbert BROCARD, Céline MESTRE, Aurélien BACH, Christian BOUSQUET.

Excusés : M.M. Gilbert PARAIRE, Joëlle SANSON, Emilie PIGNEIRA, Danièle COUDERC, Marion BONNEMORT.

Ayant donné procuration : Madame Joëlle SANSON a donné procuration à Monsieur Aurélien BACH et Madame Emilie PIGNEIRA a donné procuration à Madame Agnès VINCENT.

Soit 16 VOTANTS

Secrétaire de séance : Monsieur Yves LAGARDE

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

1- Délibérations :

1-1 – Droit de Prémption Urbain (DPU) :

Sans objet

1-2 – Mise en accessibilité de la mairie – choix de l'option :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les trois versions proposées pour la mise en accessibilité de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de retenir la version n° 2,
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et solliciter toutes aides auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et autres organismes.

VOTANTS : Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

1-3 – Convention gestion catalogue partagé – Médiathèque – Conseil Départemental/Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis quelques années le Conseil Départemental met à la disposition gracieusement un matériel informatique pour la gestion de la bibliothèque.

Afin de continuer à assurer la gestion de notre équipement culturel et faire face à nos obligations légales annuelles (déclaration et statistiques nationales) le Conseil Départemental propose de nous faire bénéficier d'un matériel neuf dans des conditions avantageuses, qui sera rétrocédé par le Département à la Commune.

Il s'agit, en effet, de matériel acheté par le Département dans le cadre de ses marchés publics. L'opération globale de ré-informatisation des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque

Départementale de Prêt (BDP) bénéficie en outre d'une aide exceptionnelle, au titre de la dotation globale de décentralisation pour les bibliothèques, accordée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Le Département, en qualité de chef de file, assure la maîtrise d'ouvrage dans le cadre unique de la mission partagée de lecture publique et reporte l'aide nationale intégralement en déduction sur les prix des matériels rétrocedés.

Une convention liera nos collectivités pour la mise en œuvre de ce projet. Le Département procèdera à l'installation du nouveau matériel et au transfert de données (logiciel de gestion, fichiers de travail). La BDP assurera le suivi annuel du matériel, l'assistance technique et la formation de nos équipes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

VOTANTS : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

1-4 – Accord préalable création d'un site Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération et de la reporter à une date ultérieure.

1-5 – Participation financière au Syndicat AEP du Quercy-Blanc – Extension réseau d'eau :

Monsieur le Maire rappelle que chaque extension ou renforcement de réseau lié à de nouvelles constructions du réseau d'eau potable est financée à 70 % par la commune et 30 % par le syndicat AEP du Quercy Blanc.

Monsieur le Maire explique la difficulté croissante pour les communes de financer les extensions de réseaux AEP.

Il conviendrait donc de demander au syndicat du Quercy Blanc de modifier le règlement en équilibrant à 50 % pour les communes et 50 % pour le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **décide** de solliciter le Syndicat AEP et Assainissement du Quercy Blanc pour modifier le règlement de la participation financière des communes aux extensions de réseaux ou aux renforcements de réseaux liés à de nouvelles constructions, à hauteur de 50 % pour la commune et 50 % pour le Syndicat avec effet au 1^{er} janvier 2017.

VOTANTS : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

1-6 – Participation financière au Syndicat Assainissement Collectif du Quercy-Blanc – Extension réseau assainissement collectif :

Monsieur le Maire rappelle que chaque extension ou renforcement de réseau lié à de nouvelles constructions du réseau d'assainissement est financée à 70 % par la commune et 30 % par le syndicat assainissement du Quercy Blanc.

Monsieur le Maire explique la difficulté croissante pour les communes de financer les extensions de réseaux d'assainissement.

Il conviendrait donc de demander au syndicat du Quercy Blanc de modifier le règlement en équilibrant à 50 % pour les communes et 50 % pour le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **décide** de solliciter le Syndicat Assainissement du Quercy Blanc pour modifier le règlement de la participation financière des communes aux extensions de réseaux ou aux renforcements de réseaux liés à de nouvelles constructions, à hauteur de 50 % pour la commune et 50 % pour le Syndicat avec effet au 1^{er} janvier 2017.

VOTANTS : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

1-7 – Contribution aux charges de fonctionnement – école élémentaire de Pradines :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la commune de Pradines sollicitant une contribution financière pour un enfant résidant sur la commune et scolarisé à l'école primaire Jean Moulin de Pradines.

Par décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), l'Inspection Académique a affecté cet enfant sur la classe ULIS du groupe scolaire de Pradines.

La participation financière s'élève à 772 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

VOTANTS : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

1-8 – Cession parcelle propriétaires APCHIÉ à la commune :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par Monsieur et Madame Michel et Jacqueline APCHIÉ et Monsieur et Madame Brian et Janine HOSGOOD qui souhaitent céder gracieusement à la commune de Castelnau-Montratier la parcelle cadastrée section AB n° 303 d'une contenance de 5a et 30ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** cette cession à titre gratuit,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte « administratif » à intervenir.

VOTANTS : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

1-9 – Don de l'association Les Amis de Saint-Anthet – Réfection du tabernacle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de restauration du tabernacle de l'église de Saint-Anthet sont maintenant terminés.

L'Association « Les Amis de Saint-Anthet » propose un don à la commune de Castelnau-Montratier d'un montant de 4 043 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce don et prie Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour encaisser cette somme.

VOTANTS : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

1-10 – Décision Modificative N°5

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la décision modificative n° 5 présentée ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------|-------------|---------|----------------------------------|------------------|
| 21 | 2188 | 685 | | | ACHAT ENSEIGNE MEDIATHEQUE | 3 000,00 |
| 21 | 2188 | 684 | | | ACHAT PLAQUE MURALE MSAP | 285,00 |
| 21 | 2183 | 684 | | | MATERIEL INFORMATIQUE MSAP | 720,00 |
| 21 | 2188 | 683 | | | ACHAT VASQUE ECOLE MATERNELLE | 1 500,00 |
| 21 | 2188 | 686 | | | ACHAT CANDELABRE | 2 400,00 |
| 21 | 2188 | 659 | | | SECURISATION ECOLES PUBLIQUES | 14 460,00 |
| 21 | 2151 | 594 | | | TRAVAUX CANALISATION FONTENILLES | 864,00 |
| 21 | 21318 | 580 | | | SALLE DES FETES (achat portes) | 1 992,00 |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | Total | 25 221,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--------------------|-------------------|
| 020 | 020 | OPFI | | | Dépenses imprévues | -25 221,00 |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Total | | | | | | -25 221,00 |

VOTANTS : Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

2 - Informations :

2-1 – Commune nouvelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue avec la commune de Sainte-Alauzie et le personnel administratif des deux secrétariats afin de prévoir l'organisation de la commune nouvelle. Une réunion de l'ensemble des personnels est prévue le 18 octobre.

2-2 – Aménagement du cénacle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), des subventions peuvent être accordées dès lors que certains critères sont respectés.

2-3 – Travaux à la Poste :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de travaux de réaménagement des locaux de la Poste, cette dernière sera fermée du 10 au 30 octobre 2016.

2-4 – Ecoles :

- Effectifs 2016-2017 : Isabelle ESPITALIER

La rentrée des classes s'est bien passée. Les conseils d'écoles auront lieu les 13 et 14 octobre. Quelques arrivées d'enfants depuis la rentrée amènent les effectifs suivants au 3.11.2016.

Maternelle : Classe Sylvie FRESQUET : 13 petits et 8 moyens soit 21 enfants
 Classe Valérie STENGER : 4 moyens et 25 grands soit 29 enfants
soit un total de : 50 élèves.

Elémentaire : Classe Laurence LOUPIAS : 14 CP et 7 CE1 = 21
 Classe Valérie BARRIERE : 12 CE1 et 10 CE2 = 22
 Classe Sabine COUSI : 9 CE2 et 13 CM1 = 22
 Classe Sandra LIPA : 21 CM2

Soit un total de 86 élèves.

- Sécurisation : Jacques ROLS

Dans le cadre de la circulaire interministérielle du 29 septembre 2016 concernant la sécurisation des écoles, la municipalité a décidé de prendre les mesures suivantes :

• Sécurisation périmétrique des bâtiments (intrusion malveillante) :

Ecole élémentaire : mise en place d'un contrôle des entrées par le portail principal avec vidéo surveillance plus récepteur émetteur et commande d'ouverture déporté.

Montant du devis des travaux : 6 366 € TTC

Ecole maternelle : le contrôle des entrées continuera à se faire de la même manière.

• Sécurisation volumétrique (déclenchement d'alarmes spécifiques) :

Equipement d'une centrale d'alarme couvrant l'ensemble des locaux des écoles élémentaire et maternelle ainsi que ceux de la cantine et garderie. Le matériel permettra le déclenchement sur des postes fixes et à distance des alarmes sonores et la diffusion de messages et ainsi de différencier les alertes, incendie, confinement pour risque naturel, prévention contre les intrusions.

Montant du devis des travaux à engager : 8 094 € TTC

Ces travaux devant être subventionnés dans le cadre du FIPDR à hauteur de 80 % maximum, 20 % minimum ont fait l'objet d'un dépôt de dossier à la Préfecture du Lot.

2-5 - Demande de Monsieur Jérémy VERDIER :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur Jérémy VERDIER, boucher, sollicitant l'autorisation de stationner, sur la Place Gambetta, son nouveau « camion boucherie » destiné à faire des tournées, pour le charger/décharger et le brancher sur secteur. Après discussion, il est décidé de demander quelques précisions à Monsieur VERDIER.

2-6 – Maison de Services Au Public (MSAP) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'inauguration de la MSAP a eu lieu le mardi 11 octobre en présence de Madame la Préfète et des différents opérateurs : la CARSAT, la CPAM, la MSA, la CAF, Pôle Emploi, la Mission Locale, la Banque de France, l'ADIL, l'UDAF, ENGIE (anciennement EDF) et les services de la Préfecture (certificats d'immatriculation et permis de conduire).

La Maison de Services Au Public a principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires selon des modalités définies conjointement avec chaque partenaire ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires selon des modalités définies conjointement par chaque opérateur.

La MSAP est située dans les locaux de la médiathèque et animée par les trois agents de la médiathèque aux jours et horaires suivants :

Accès libre à Internet :

mardi : 9h à 12h et 16h 30 à 18h
mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h
vendredi : 9h à 12h et 16h 30 à 18h
samedi : 10h à 12h.

Sur rendez-vous, accompagnement personnalisé si nécessaire :

Mardi, jeudi et vendredi : de 14h à 16h 30.

2-7 – Collège Emile Vaysse : Agnès VINCENT

Les points suivants ont été abordés lors du conseil d'administration du collège du 20 septembre 2016 :

- Suppression du régime « demi-pension 5 jours » ;
- Convention avec le Lycée Monnerville pour le groupement des commandes alimentaires et la maintenance des installations incendie ;
- Voyage scolaire : projet d'un voyage scolaire en Italie (du 30 janvier au 5 février 2017) pour les élèves latinistes : la participation maximale des familles s'élève à 415 €.

A noter une modification des modalités de versement des aides attribuées par les collectivités pour les voyages scolaires. Désormais, les élèves devront se rapprocher directement des mairies, une information du collège sera communiquée en ce sens aux familles et aux communes concernées.

Face à ces nouvelles dispositions et dans l'attente des éléments du collège, une décision sera prise lors du prochain conseil.

2-8 – Bulletin municipal : Solange BILBAULT

Le bulletin est en cours de réalisation et, cette année, il se modifie ; en effet, il paraîtra en fin d'année, enrichi de textes envoyés par les associations qui souhaitent, ainsi, mieux se faire connaître.

2-9 – Bilan camping : Solange BILBAULT

Le camping municipal, ouvert cette année du 1^{er} juin au 18 septembre, séduit toujours autant les campeurs. Ceux-ci et, en particulier les habitués, apprécient les nouveaux équipements avec le spacieux chalet d'accueil et les sanitaires spécialement aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Cependant, comme chez nos voisins, la fréquentation était légèrement en baisse cette année. Les agents municipaux sont unanimement félicités pour la propreté et l'entretien des lieux.

2-10- Chemins en Quercy : Solange BILBAULT

L'initiative de réunir les différents villages par un chemin de randonnée s'est concrétisée ; les élus des communes concernées et tous les participants se sont réunis en une association appelée « Chemins en Quercy ». Les membres du conseil d'administration sont les initiateurs et actifs participants à la réalisation de ce projet ; celui-ci rassemble, pour la partie lotoise, les communes de L'Hospitalet, Pern, Castelnau-Montratier, à l'ouest et Lalbenque, Fontanes, Saint-Paul - Flagnac, Castelnau-Montratier, à l'est. Puis de Castelnau-Montratier à Labarthe, Vazerac, Lafrançaise et Moissac pour le Tarn et Garonne.

Le Président de la communauté de communes de Lafrançaise s'est exprimé très favorablement pour aider à la réalisation, sur son territoire, et en particulier pour l'entretien et le balisage. Un programme de rencontres avec les autres décideurs est en cours d'élaboration.

2-11- Prise de photos et vidéos par un drone :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un drone a survolé la commune du 1^{er} au 15 octobre pour des prises de vue (vidéos et photos).

2-12 - Réunion SICTOM : Claudine BOISSEL

Lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2016, les points suivants ont été abordés :

- Actuellement 82 communes concernées, il doit y avoir 41 membres +1 soit 42 présents aux assemblées.
- Proposition d'une révision des statuts avec les communautés de communes afin de modifier les représentants : 1 titulaire et 1 suppléant ou 1 titulaire et 2 suppléants, ainsi qu'une délocalisation des réunions afin de tenir compte des personnes les plus éloignées.
- La population concernée par les collectes est de 16 003 hab pour 2015 (population municipale INSEE 2012 entrée en vigueur 01/01/2015). Le SICTOM regroupe 2 communautés de communes, celle du Pays de LALBENQUE et QUERCY BLANC soit au total 41 communes.
- Le personnel du syndicat se compose de 12 agents fonction publique territoriale (compris dans ce chiffre les emplois à mi-temps).
- En 2015, le départ de 3 communes à compter du 1/10/2015, Labastide-Marnhac, Cieurac, Fontanes qui sont entrées dans la communauté du Grand CAHORS, a entraîné une modification du fonctionnement.
- Le SICTOM a financé 100 panneaux signalétiques pour informer les usagers sur le tri des déchets, représentant un montant de 9 240 € destinés aux communes donc les aires de propreté sont les plus importantes.
- Coût collecte et traitement par habitant en 2015 : au total collecte et traitement
 $1\,841\,384 \text{ €} / 16\,003 \text{ hab} = 115,06 \text{ €} / \text{hab}$
- les résultats annuels 2015 pour le traitement : taux de refus retenu pour l'année 25,04 % (2014 était de 21,63%) ce qui nous donne un barème annuel 2015 de 70,00 € HT/tonne.
- Lors du comité syndical du 24/09/2016 les membres de l'assemblée sont chargés d'étudier et de préparer la mise en place d'une « Redevance Spéciale » qui entrerait en vigueur au 01/01/2017 et concernerait les professionnels et entreprises qui actuellement sont collectés des déchets assimilables aux ordures ménagères mais qui ne paient pas ce service.
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif emplois avenir en remplacement de Monsieur ARTOUX. Emploi d'avenir encadré par formation et aides de l'état avec exonérations de charges pendant 3 années.
- Création d'un poste d'adjoint technique pour 20 heures par semaine destiné à la mise en place et l'étude de la redevance spéciale. Contrat unique insertion dans le cadre de contrat d'accompagnement, contrat aidé – renouvelable par 12 mois.
- Au 31/08/2016 Evolution du taux de refus est de 28,28 % (taux simulé avec les 4 derniers mois de 2015) Ce qui nous amènerait à un coût simulé de 90,00 € HT/tonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure quinze minutes.